



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

AVIS PUBLIC

A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2021, la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;

Mardi 11 janvier	Mardi 5 juillet
Mardi 8 février	Mardi 9 août
Mardi 8 mars	Mardi 6 septembre
Mardi 5 avril	Mardi 4 octobre
Mardi 3 mai	Mardi 8 novembre
Mardi 7 juin	Mardi 6 décembre

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2023 sera le lundi 19 décembre 2022;

QUE les séances auront lieu à (19h30) dix-neuf heures trente à la salle Émile Lavoie;

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 6^e jour de décembre 2021

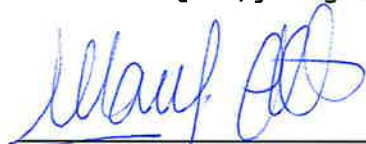
Maryse Lizotte, directrice générale

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidente à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h et 17 h, le 7^e jour de décembre 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir : *Bureau municipal et Bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 7^e jour de décembre 2021.



Maryse Lizotte, directrice générale
Greffière-trésorière